



## ACTE DE CANDIDATURE

### CCATM de LEGLISE

***Ce formulaire doit être dûment complété pour être recevable et envoyé au collège communal DANS LES DELAIS ET FORMES fixés dans l'appel public***

- Nom : .....

- Prénom : .....

- Rue : ..... N° : ..... Entité : .....

- Tel : ..... Adresse mail : .....

- Date de naissance : .....

- Profession<sup>1</sup> : .....

- Domicile : .....

- postule :

à titre individuel

comme représentant d'une association<sup>2</sup>

=> si représentant d'une association :

Nom et adresse de l'Association que le candidat représente : .....

.....

- si possible, comme candidat :

Effectif

Suppléant

Président (⚠ expérience ou compétences exigées en matière d'aménagement du territoire et urbanisme)

- suis intéressé(e) par l'aménagement du territoire et l'urbanisme pour les motifs suivants :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

<sup>1</sup> Si vous êtes fonctionnaire, merci de joindre une attestation de votre employeur certifiant que vous n'êtes pas amené à instruire ou à statuer sur des dossiers relatifs à la commune en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de mobilité

<sup>2</sup> Si vous êtes mandaté par une association, merci de joindre le mandat de l'association à votre acte de candidature

- souhaite représenter les intérêts suivants<sup>3</sup>.  
A défaut de due motivation, l'acte de candidature sera jugé irrecevable.

- sociaux : motifs : .....

.....  
.....

- économiques : motifs : .....

.....  
.....

- patrimoniaux : motifs : .....

.....  
.....

- environnementaux : motifs : .....

.....  
.....

- de mobilité : motifs : .....

.....  
.....

- énergétiques : motifs : .....

.....  
.....

- **Je certifie sur l'honneur ne pas avoir exercé plus de deux mandats exécutifs consécutifs** <sup>4</sup>

DATE ET SIGNATURE

---

<sup>3</sup> Merci de choisir 1 à 3 points maximum

<sup>4</sup> Un membre exerce un mandat exécutif lorsqu'il siège en tant que président, membre effectif ou suppléant remplaçant le membre effectif lors de plus de la moitié des réunions annuelles.